

Vœu présenté par le Président

Pour une politique européenne et solidaire d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile

Considérant que de nombreux conflits actuellement en cours dans le monde, et notamment au Moyen-Orient et en Afrique, poussent des centaines de milliers de personnes à l'exil ;

Considérant que des organisations criminelles exploitent cette détresse en organisant des filières illégales de migration, conduisant à la mort de milliers de personnes, notamment au cours de naufrages de navires en mer Méditerranée ;

Considérant la résolution du Parlement européen, adoptée le 29 avril 2015, sur la politique de migration et d'asile de l'Union européenne ;

Considérant l'agenda européen sur les migrations, adopté par la Commission européenne le 13 mai 2015 ;

Considérant le soutien du Conseil régional à l'action d'associations bretonnes de solidarité envers les demandeurs d'asile, et l'action régionale en faveur de l'intégration des migrants vivant en Bretagne, en particulier dans le domaine de la formation, qui pourront être amplifiées au vu de l'évolution de la situation ;

Le Conseil régional de Bretagne, réuni en session plénière le 18 juin 2015 :

- Soutient la proposition de la Commission européenne, appuyée par le Parlement européen, de développer une politique commune sur les migrations permettant à la fois d'agir pour sauver les vies des migrants quand elles sont menacées, lutter contre les réseaux d'immigration illégaux, mieux répartir la responsabilité de l'accueil, et travailler en partenariat avec les pays tiers ;
- Soutient en particulier la proposition d'une répartition solidaire des demandes d'asile entre les États membres de l'Union européenne ;
- Souhaite que l'Union européenne et ses États membres agissent rapidement dans le sens proposé par la Commission et le Parlement, afin que les personnes ayant légitimement besoin d'un asile en Europe puissent être accueillies avec dignité et fraternité.

Avis favorable de la commission 6